

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

MAIRIE DE THEZA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°43/2017

SEANCE DU 27 JUILLET 2017

**ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DELIBERATION TRANSMISE LE 28 JUILLET 2017 POUR ERREUR MATERIELLE SUR L'ETAT DES PRESENTS.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 19      En exercice : 19      Ayant pris part à la délibération : 14

Date convocation : 24 juillet 2017

Date affichage : 24 juillet

Etaient présents : Jean Jacques THIBAUT, Robert DIAZ, Marc GIMBERNAT, André PRADIER, Thierry SOLDA, Vinciane COLLET, Philippe GARCIA, Nolenn GUIGUEN, Valérie AMBLOT, Bernard PRIOUX, Mounia VIEIRA

Ayant donné procuration : Marièle FISCAL à Robert DIAZ, Michèle VALDENNAIRE à Marc GIMBERNAT, Elodie SALINAS à Jean Jacques THIBAUT

Absents excusés : Frédéric BEAUTES, Alicia COBENA, ~~F. NOUTTE~~, Bernadette JAUBERT, Renzo DRAGONE.

Secrétaire de séance : Marc GIMBERNAT

L'an deux mille dix- sept et le vingt- sept juillet à 18h 45, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de Jean Jacques THIBAUT, Maire.

**OBJET : DEMANDE DE REPORT DU DEPLOIEMENT DES COMPTEURS LINKY SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE THEZA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal

Compte tenu des inquiétudes sanitaires, techniques et commerciales que suscite l'installation des nouveaux compteurs LINKY, il est proposé au conseil municipal de demander à ENEDIS un report du déploiement de ces compteurs.

En effet, l'installation de ces compteurs comporterait un certain nombre de risques notamment liés aux rayonnements électro magnétiques. Les compteurs actuels garantissent une tension de 230V à une fréquence de 50 HZ. Les compteurs LINKY fourniront un courant électrique qui contiendra un signal modulable dans la bande de fréquence 100 KHZ à 500 KHZ soit 2000 à 10000 fois plus que la fréquence qui sert à alimenter les appareils électriques. Un rayonnement d'un tel niveau aurait des conséquences sur la santé des usagers, à plus ou moins long terme.

A cela s'ajoutent des inquiétudes techniques portant sur la question de la sécurité du réseau. Comment seront protégées les données échangées entre le fournisseur et le client ? Comment s'assurer que des informations ne seront pas envoyées par appareils électriques ? Que se passera-t-il si le réseau ou le domicile du client est piraté ? N'y aura t-il pas d'interférence avec des réseaux déjà existant au domicile des clients ?

La préservation de la vie privée et de la liberté des citoyens pourraient donc être mises à mal par un dévoilement de l'utilisation des données personnelles collectées sur les habitudes des consommateurs et l'utilisation de leur réseau électrique.

Enfin, en matière commerciale, se pose la question de l'utilisation qui sera faite des données collectées chez les clients.

Officiellement il s'agit pour le fournisseur, de permettre à ses clients de mieux gérer leur budget électricité et de façon plus générale de maîtriser la consommation d'électricité. On peut craindre que le fournisseur multiplie les tarifs en fonction des appareils et de leur moment d'utilisation avec pour conséquence une augmentation des tarifs et la fin des tarifs réglementés.

Pour toutes ces raisons, il est proposé au conseil municipal de demander à ENEDIS de surseoir au déploiement des nouveaux compteurs LINKY à THEZA dans l'attente de réponses claires sur les questions posées.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des présents et représentés,

**DEMANDE à ENEDIS le report de l'installation des compteurs LINKY sur le territoire de la commune.**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus

Le Maire      Jean Jacques THIBAUT



## MAIRIE DE THEZA

Monsieur le Directeur  
ENEDIS  
Service clients  
TSA 90001  
11780 NARBONNE Cedex

THEZA le 28 juillet 2017

Lettre recommandée avec AR

Objet: demande de suspension du déploiement des compteurs Linky :  
délibération du conseil municipal en date du 27 juillet 2017.

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la délibération du Conseil municipal de THEZA en date du 27 juillet 2017 demandant le report de l'installation des nouveaux compteurs Linky sur le territoire de la commune.

Ainsi compte tenu de cette décision je m'oppose à l'installation de ces nouveaux compteurs sur les bâtiments communaux comme le prévoyait votre courrier du 25 juin dernier.

Par ailleurs je vous demanderais de ne pas imposer cette installation aux habitants de THEZA qui s'y opposent. En effet je déplore l'attitude de certains de vos poseurs qui imposent cette installation avec des arguments plus que douteux et je vous demande de faire cesser ces pratiques.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire

Jean Jacques THIBAUT



Copie à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président du SYDEEL 66

## MAIRIE DE THEZA

Monsieur le Directeur  
OTIFRANCE  
12 rue Eugène Renaux  
63800 COURNON D'AUVERGNE

THEZA le 28 juillet 2017

Lettre recommandée avec AR

Objet: demande de suspension du déploiement des compteurs Linky :  
délibération du conseil municipal en date du 27 juillet 2017.

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la délibération du Conseil municipal de THEZA en date du 27 juillet 2017 demandant le report de l'installation des nouveaux compteurs Linky sur le territoire de la commune.

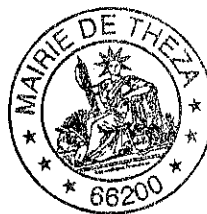
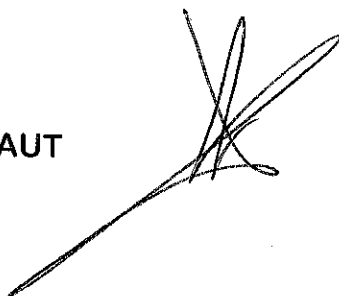
Ainsi compte tenu de cette décision je m'oppose à l'installation de ces nouveaux compteurs sur les bâtiments communaux comme le prévoyait votre courrier du 25 juin dernier.

Par ailleurs je vous demanderais de ne pas imposer cette installation aux habitants de THEZA qui s'y opposent. En effet je déplore l'attitude de certains de vos poseurs qui imposent cette installation avec des arguments plus que douteux et je vous demande de faire cesser ces pratiques.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire

Jean Jacques THIBAUT



Copie à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président du SYDEEL 66

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
**MAIRIE DE THEZA**

Monsieur le Préfet  
Bureau du Cabinet  
Hôtel de Préfecture  
24 Quai Sadi Carnot  
66951 PERPIGNAN Cedex

THEZA le 28 juillet 2017

Objet : demande de suspension du déploiement des compteurs Linky :  
délibération du conseil municipal en date du 27 juillet 2017.

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la délibération du Conseil municipal de THEZA en date du 27 juillet 2017 demandant le report de l'installation des nouveaux compteurs Linky sur le territoire de la commune, ainsi que le courrier adressé ce jour à ENEDIS et OTIFRANCE.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet à l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire

Jean Jacques THIBAUT



Hôtel de ville 1 place de la Promenade 66200 THEZA  
[contact@villetheza.fr](mailto:contact@villetheza.fr)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
**MAIRIE DE THEZA**

Monsieur le Président  
SYDEEL 66  
37 avenue Julien Panchot  
66000 PERPIGNAN

THEZA le 28 juillet 2017

Objet: demande de suspension du déploiement des compteurs Linky :  
délibération du conseil municipal en date du 27 juillet 2017.

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la délibération du Conseil municipal de THEZA en date du 27 juillet 2017 demandant le report de l'installation des nouveaux compteurs Linky sur le territoire de la commune, ainsi que le courrier adressé ce jour à ENEDIS et OTIFRANCE.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire

Jean Jacques THIBAUT



Hôtel de ville 1 place de la Promenade 66200 THEZA  
[contact@villetheza.fr](mailto:contact@villetheza.fr)